

## Plainte de la famille d'un Français tabassé à mort en Égypte

SOURCE AFP

**Cet enseignant de 49 ans avait été battu par des compagnons de cellule alors qu'il était détenu dans un commissariat du Caire.**

La mère et la sœur d'un enseignant français de 49 ans battu à mort alors qu'il était détenu dans un commissariat du Caire ont porté plainte en France. Selon des responsables des services de sécurité égyptiens, Éric Lang a été tabassé par des compagnons de cellule dans la capitale égyptienne après avoir été arrêté par la police. Ces responsables ont expliqué qu'il avait été interpellé parce qu'il violait le couvre-feu nocturne en vigueur au Caire et était en état d'ivresse. Cette plainte contre X pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner a été déposée auprès du procureur de Nantes, la famille d'Éric Lang résidant en Loire-Atlantique.

« Éric Lang, écrivain, enseignant et traducteur, de nationalité française, résidait en Égypte depuis plusieurs années. Il avait été arrêté le 6 septembre 2013 dans une rue du Caire, avant l'heure du couvre-feu, et a été détenu dans une cellule collective » du commissariat de Qasr el-Nil, selon ses avocats, **Mes Marie Dosé et Raphaël Kempf**. « Il est décédé le 13 septembre 2013, à l'âge de 49 ans, à la suite de cette détention. Une enquête menée par les juridictions françaises est nécessaire pour déterminer précisément les conditions dans lesquelles monsieur Éric Lang est décédé », ajoutent-ils.

### UNE DISPUTE À L'ORIGINE DES COUPS ?

La plainte, en date du 20 septembre et consultée par l'AFP, fait état du rapport d'autopsie établi par un médecin égyptien qui permet d'énoncer « avec certitude » que la victime « n'est pas décédée d'une mort naturelle » mais sans doute « à la suite de coups qui lui auraient été portés ». Selon les plaignants, « c'est très probablement à la suite d'une dispute ayant éclaté dans la cellule que des violences ont été commises » à l'encontre d'Éric Lang. Par ailleurs, « il ressort des déclarations du parquet de Qasr el-Nil que les violences auraient été commises en raison de la nationalité étrangère » d'Éric Lang. L'ambassade de France au Caire a demandé des éclaircissements aux autorités judiciaires égyptiennes sur les circonstances de ce décès. La loi française permet à sa justice de se saisir de tout crime ou délit grave dont un ressortissant français est victime.